



PRÉFÈTE DE L'ORNE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA COHESION SOCIALE ET DE LA PROTECTION DES POPULATIONS

Arrêté

fixant la liste des personnes habilitées à dispenser la formation et à délivrer l'attestation d'aptitude pour les propriétaires ou détenteurs de chiens dangereux ou potentiellement dangereux

NOR 2150-18-00104

La Préfète de l'Orne,

Chevalier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite,
Chevalier du Mérite agricole.

VU le code rural et de la pêche maritime, notamment son article L.211-13-1,

VU la loi n°2008-582 du 20 juin 2008 renforçant les mesures de prévention et de protection des personnes contre les chiens dangereux,

VU le décret n°2009-376 du 1^{er} avril 2009 *relatif à l'agrément des personnes habilitées à dispenser la formation prévue à L.211-13-1 du code rural et de la pêche maritime et au contenu de la formation,*

VU l'arrêté ministériel modifié du 8 avril 2009 *fixant les conditions du déroulement de la formation requise pour l'obtention de l'attestation d'aptitude prévue à l'article L.211-13-1 du code rural ;*

VU l'arrêté ministériel modifié du 8 avril 2009 *fixant les conditions de qualifications et les capacités matérielles requises pour dispenser la formation et délivrer l'attestation d'aptitude prévues à l'article L.211-13-1 du code rural ;*

VU l'arrêté préfectoral n° 1111-09-00129 du 30 septembre 2009 modifié *fixant la liste des personnes habilités à dispenser la formation et à délivrer l'attestation d'aptitude pour les propriétaires ou détenteurs de chiens dangereux ou potentiellement dangereux,*

VU l'arrêté préfectoral NOR-1123-2018-00008 du 5 février 2018 *donnant délégation de signature à monsieur Thierry BERGERON, directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations ;*

VU la décision du 6 février 2018 *donnant subdélégation de signature en matière d'attributions et compétences générales à monsieur Hervé FOUQUET chef du service services vétérinaires – santé et protection animales, environnement ;*

Sur proposition du directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : La liste des personnes habilitées, pour une durée de 5 ans, à compter de leur date d'habilitation, à dispenser la formation et à délivrer l'attestation d'aptitude à détenir un chien dangereux ou potentiellement dangereux, figure en annexe du présent arrêté.

Article 2 : La liste ainsi établie sera mise à jour régulièrement pour tenir compte des changements d'activité des formateurs et des nouvelles demandes.

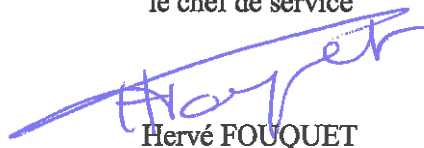
Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 4 : L'arrêté 1111-09-00129 du 30 septembre 2009 est abrogé.

Article 5 : Le directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations et les maires du département sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes administratifs de la Préfecture et sur le site internet des services de l'État dans l'Orne (orne.gouv.fr).

Fait à Alençon, le 25 avril 2018

La préfète
Pour la préfète et par délégation,
pour le directeur départemental,
le chef de service



Hervé FOUQUET

FORMATEURS HABILITES A DISPENSER LA FORMATION ET A DELIVRER L'ATTESTATION D'APTITUDE AUX PROPRIETAIRES DE CHIENS DE 1^{ere} et 2^e CATEGORIE DU DEPARTEMENT DE L'ORNE

NOM	Adresse	Mail	téléphone	Lieu d'exercice	Diplômes, titre, qualification du formateur	Date de l'habilitation	Validité de l'habilitation
BOUTONNET Bernard	Le Gué 61250 Pacé Club SPORT CANIN ALENCONNAIS	bernard.boutonnet@club-internet.fr	06 84 06 42 14	Club Sport Canin Alençonnais Avenue Mantelet 61000 Alençon	Moniteur de club habilité à la pratique des disciplines incluant du mordant	24 avril 2017	23 avril 2022
CHAUMIER Jean-Marie	Les Vaux Mignons Le Theil sur Huisne 61260 VAL AU PERCHE	jean.marie.chaumier@gmail.com	06 12 38 25 15	Théorie : 9 rue du Collège Le Theil sur Huisne Val-au-Perche Pratique : les Vaux Mignons Le Theil sur Huisne Val-au-Perche	BP Educateur Canin Certificat de capacité	13 avril 2015	12 avril 2020
DUBOSQ Odette	Reineville 14770 LASSY Club SPORT CANIN ALENCONNAIS	odette.dubosq@wanadoo.fr	06 61 38 10 81	Club Sport Canin Alençonnais Avenue Mantelet 61000 Alençon	Moniteur de club habilité à la pratique des disciplines incluant du mordant	24 avril 2017	23 avril 2022
FOUILLEUL Thierry	La Botellerie, 72610 ANCINNES Club SPORT CANIN ALENCONNAIS	fouilleul.thierry@wanadoo.fr	06 10 44 29 42	Club Sport Canin Alençonnais Avenue Mantelet 61000 Alençon	Moniteur de club habilité à la pratique des disciplines incluant du mordant	24 avril 2017	23 avril 2022
GOUPIL Annie	8 route de la Bruyère 72650 TRANGE Club SPORT CANIN ALENCONNAIS	goupil.annie@sfr.fr	06 21 41 70 16	Club Sport Canin Alençonnais Avenue Mantelet 61000 Alençon	BP éducateur canin Certificat de capacité	28 mars 2015	27 mars 2020
MIDEY Bérangère	La Foucaudière 61700 ST GILLES DES MARAIS QUAT'PATTES et Cie	quatpattesetcie@gmail.com	06 65 28 46 37	Au domicile du propriétaire ou du détenteur La Foucaudière 61700 Saint Gilles des Marais	Certificat de capacité certificat d'études pour les sapisateurs au comportement canin et accompagnement des maîtres	10 avril 2018	9 avril 2023
SOINARD Philippe	La Croix Hutin 61250 VALFRAMBERT EDUCADOG	educadog@laposte.net	02 33 28 86 83 06 20 03 88 55	EDUCADOG La Croix Hutin 61000 VALFRAMBERT	Certificat de capacité au mordant 61010 DM et activités d'éducation	10 avril 2018	9 avril 2023
WISNIEWSKI Pascal	La Puçardière 61600 FAVEROLLES CLUB CANIN SPORTIF ET EDUCATIF ARGENTANAIS	dimo611@hotmail.fr	02 33 37 78 72 06 07 76 87 16	Au domicile du propriétaire ou du détenteur Club canin sportif et éducatif argentanais rue des Cormoutiers 61200 Argentan	Moniteur en éducation canine Certificat de capacité DM et activités d'éducation	27 avril 2015	26 avril 2020